

Bruxelles, le 15 mai 2025  
(OR. en)

8649/1/25  
REV 1

COMPET 337  
BETREG 19  
IA 39

**NOTE**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: *Préparation du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche et espace) du 22 mai 2025*

Le Conseil en tant que filtre de bureaucratie – comment parvenir à une réglementation favorable aux entreprises dès le tout début du processus législatif

- *Débat d'orientation*

---

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la présidence intitulée "Le Conseil en tant que filtre de bureaucratie – comment parvenir à une réglementation favorable aux entreprises dès le tout début du processus législatif" en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 22 mai 2025.

---

**DOCUMENT DE RÉFLEXION**

Session du Conseil "Compétitivité"

Bruxelles, le 22 mai 2025

*Le Conseil en tant que filtre de bureaucratie – comment parvenir à une réglementation favorable  
aux entreprises*

*dès le tout début du processus législatif*

Dans l'économie européenne et mondiale d'aujourd'hui, dynamique et complexe, réduire les charges réglementaires pesant sur les entreprises est devenue une priorité essentielle pour renforcer la compétitivité de l'Union européenne. Des réglementations excessives et fragmentées augmentent les coûts de mise en conformité, créent des barrières à l'entrée pour les nouvelles entreprises, dissuadent les entreprises de se livrer au commerce transfrontière et étouffent l'innovation et la croissance. Relever ces défis requiert un effort commun de la part des institutions de l'UE et des États membres pour mettre en place un environnement juridique favorable aux entreprises tout en réalisant les objectifs économiques, sociaux et environnementaux de manière efficace au regard des coûts. Les propositions législatives doivent faire de la compétitivité et de la viabilité économique une priorité dès le départ.

Dans ses conclusions du 20 mars 2025, le Conseil européen a souligné la nécessité de simplifier et de réduire drastiquement, de toute urgence, les charges administratives, réglementaires et déclaratives. Il a appelé à une législation de l'UE rationalisée qui favorise un cadre réglementaire clair, simple et propice à l'innovation. En outre, il a demandé instamment à la Commission européenne et aux colégislateurs de respecter les principes pour une meilleure réglementation, d'éviter la surréglementation, et de veiller à ce que les petites et moyennes entreprises ne soient pas affectées de manière disproportionnée.

Simplifier le cadre réglementaire actuel est une tâche urgente. Cependant, il est tout aussi important de veiller à ce que les nouvelles réglementations ne créent pas de charges inutiles pour les entreprises, surtout à long terme. Plutôt que d'élaborer des règles qui devront être simplifiées, le processus législatif devrait aboutir à la création d'un cadre réglementaire favorable aux entreprises dès le tout début.

Malgré des engagements de longue date en faveur d'une meilleure réglementation et l'existence d'outils spécifiques, certaines dispositions législatives finissent toujours par imposer des charges ou des coûts disproportionnés. Les acteurs économiques n'ont cessé de faire part de préoccupations quant au fait que les modifications substantielles, notamment celles introduites vers la fin du processus législatif, peuvent perturber des modèles d'entreprise entiers et mettre les entreprises de l'UE dans une situation de désavantage concurrentiel par rapport aux entreprises de pays tiers. Cette tendance ne compromet pas seulement les objectifs réglementaires de l'UE, mais elle souligne également la manière dont le processus législatif lui-même agit sur l'augmentation des coûts de mise en conformité ainsi que sur la complexité, l'efficacité et la sécurité juridique.

Dans ce contexte, l'idée que le Conseil agit comme un "filtre de bureaucratie" traduit l'urgence du rôle qu'il peut jouer pour répondre aux attentes des entreprises, ainsi qu'à celles de nos dirigeants, qui ont fait de la simplification réglementaire (et de l'amélioration de la réglementation) une priorité claire. Plus qu'une proposition formelle, ce concept sert à rappeler à quel point les pratiques actuelles peuvent être améliorées pour répondre à ces attentes, et combien il est essentiel d'inverser cette tendance en identifiant et en supprimant activement les charges réglementaires inutiles tout au long de l'ensemble du processus législatif. Veiller à ce que le Conseil s'acquitte efficacement de la tâche proposée ne nécessite pas l'introduction de nouveaux outils ou stratégies révolutionnaires.

En effet, le Conseil dispose déjà d'un ensemble solide d'outils à même de soutenir les principes d'une meilleure réglementation. Cet ensemble inclut l'engagement d'analyser l'impact des modifications substantielles, même de dernière minute, conformément à l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer". Cela suppose également la capacité d'utiliser les analyses d'impact de la Commission européenne ainsi que la liste de contrôle indicative pour examiner l'ensemble des principaux aspects de l'analyse, y compris les incidences sur les PME et la compétitivité (sur la base des tests PME et des contrôles de compétitivité de la Commission) ainsi que les aspects territoriaux et numériques. Ces étapes guident le travail législatif du Conseil, y compris son aptitude à mener des analyses d'impact indépendantes relatives à ses modifications substantielles. En tirant pleinement parti des capacités existantes, le Conseil peut considérablement améliorer la qualité des propositions en veillant à ce qu'elles soient plus favorables aux entreprises sans créer de charges supplémentaires inutiles.

Le Conseil pourrait exploiter davantage les outils dont il dispose pour améliorer la réglementation, et éviter les règles trop complexes qui nécessitent une simplification ultérieure. • À cet égard, une question essentielle est de savoir ce qui empêche le Conseil d'utiliser davantage les outils déjà disponibles et d'agir en tant que "filtre de bureaucratie". Les principaux obstacles peuvent inclure un manque de définition de ce qu'une modification substantielle implique, une méconnaissance, de la part des formations du Conseil, de la charge administrative et des implications financières de leurs propositions, le sentiment que réaliser l'analyse d'impact d'une modification peut prendre beaucoup de temps – ce qui est particulièrement problématique pour les propositions de dernière minute –, une connaissance insuffisante des procédures d'analyse d'impact et des structures de travail autonomes, une application incohérente des règles relatives à l'amélioration de la réglementation et une collaboration limitée entre les formations et les groupes de travail. À cet égard, le Conseil "Compétitivité" pourrait renforcer son rôle en apportant son concours aux autres formations du Conseil afin de réduire les charges et d'accroître la compétitivité, en promouvant un cadre réglementaire européen favorable aux entreprises.

Il est essentiel de respecter les engagements relevant de l'accord interinstitutionnel "Mieux légiférer". Simplifier et accélérer le processus d'évaluation des modifications substantielles en mettant l'accent sur les incidences pour les entreprises ou mettre en place des formes de soutien institutionnel spécifique pour les colégislateurs pourrait renforcer la cohérence et réduire les charges de la législation de l'UE. Cela va dans le sens de l'appel de Mario Draghi à évaluer systématiquement le coût législatif, en particulier pour les PME et les sociétés à moyenne capitalisation.

Il est également crucial d'améliorer la coordination entre les colégislateurs pour éviter une législation contraignante. Un échange clair et précoce visant à identifier les impacts potentiels sur les entreprises et à aligner les objectifs peut rationaliser le processus de prise de décisions et réduire les incohérences.

Question soumise au débat:

1. Quels sont les principaux défis empêchant le Conseil de mettre pleinement en œuvre les principes d'amélioration de la réglementation, et de quelle manière le Conseil peut-il agir efficacement en tant que filtre de bureaucratie pour apporter des avantages tangibles aux entreprises en promouvant un environnement réglementaire qui leur est favorable?